

5.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321927-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 décembre 2023

Publié le 29 décembre 2023

Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 18 DÉCEMBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie CIETERS donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Mickaël HIRAUX, Valérie LETARD, Eric RENAUD.

OBJET : Renouvellement de la convention avec les autorités britanniques pour percevoir un financement en dédommagement de la gestion des déchets générés par la problématique migratoire

Vu le rapport DRE/2023/468

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Développement de l'espace rural,

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements britanniques pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (2^{ème} cycle) et pour les périodes suivantes ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de subvention britannique pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (2^{ème} cycle) et à négocier les conventions suivantes ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents administratifs nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
 - d'imputer la recette correspondante sur l'opération 23005OP004.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 17.

57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 18 décembre 2023

OBJET : Renouvellement de la convention avec les autorités britanniques pour percevoir un financement en dédommagement de la gestion des déchets générés par la problématique migratoire

Depuis février 2020, la problématique de la pression migratoire sur les Dunes de Flandre ne fait que s'accroître. La brigade des gardes départementaux du Littoral, gestionnaire des sites pour le Conservatoire du littoral, y est particulièrement confrontée. Des situations de vandalisme sont constatées : dégradation des clôtures, dégradation du milieu dunaire, présence de déchets et matériels nautiques (plus de 250 m³ de déchets sont ramassés par an).

Compte tenu de la spécificité des sites et de leur sensibilité, les gardes départementaux interviennent avec les associations « Ecoflandres » et « Cheval nature », pour pallier cette problématique des déchets abandonnés par les migrants. Ils mobilisent pour ce faire des marchés déjà existants (marché d'insertion et marché de collecte de déchets à cheval dans les milieux dunaires).

Le Royaume-Uni, conscient des pressions migratoires qui affectent la France s'est engagé auprès des autorités françaises pour l'aider à faire face à ces problématiques. Pour le 1^{er} cycle, portant sur la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, une enveloppe de 80 000 € a été allouée au Département (délibération DRE/2023/154).

Des négociations ont eu lieu entre l'Etat français et l'Etat britannique pour le cycle 2023-2024 (1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024) et 200 000 €, maximum, seront alloués au Département du Nord, pour l'enlèvement des déchets nautiques.

Les autorités britanniques élaborent une convention pour le cycle 2023-2024, afin de rembourser les frais engagés par le Département dans ce cadre ; d'autres interviendront sur les cycles suivants.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements britanniques pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (2^{ème} cycle) et pour les périodes suivantes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de subvention britannique pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (2^{ème} cycle) et à négocier les conventions suivantes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents administratifs nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- d'imputer la recette correspondante sur l'opération 23005OP004.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23005OP004	23005E17			200 000 € maximum (en recette)

Patrick VALOIS
Vice-Président